

**NOUVELLE CONSTRUCTION**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Mis à jour : mars 2025

N° de matricule :

N° de demande:

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE**Coût : RÉSIDENTIEL : 400\$ + 2\$ par m² si supérieur a 100 m² de plancher.****NON RÉSIDENTIEL : 600\$ + 2\$ par m² si supérieur a 150 m² de plancher.****200\$ de dépôt pour certificat de localisation + 100\$ de dépôt pour résidus de construction***

* Les dépôts pour résidus de construction seront remboursés sur présentation d'une preuve démontrant que les résidus de construction ont été déposés dans un site approprié dans les 6 mois suivant la fin des travaux.

1) Emplacement des travaux (adresse, lot ou matricule):

2) Nom du propriétaire:

Coordonnées du requérant : Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire

1) Nom:

2) Adresse: Ville: Province: Code postal:

3) N° de téléphone (1): ()

4) N° de téléphone (2): ()

5) Courriel: 6) Procuration: Oui Non **Coordonnées de l'entrepreneur :**

1) Nom: Contact:

2) Adresse: Ville: Province: Code postal:

3) N° de téléphone: ()

4) N° RBQ:

5) Courriel:

Autres informations importantes à fournir :

1) Coût approximatif des travaux (\$): _____

2) Date du début des travaux: _____ 3) Date prévue de fin des travaux: _____

4) Installation d'un système d'alarme : Oui Non Si oui, remplir le formulaire système d'alarme.**Vous devez fournir :**

- 1) Plan projet d'implantation (par arpenteur-géomètre);
- 2) Certificat d'implantation (piquetage) si situé à moins de 0.6 m d'une marge (par arpenteur-géomètre);
- 3) Plan de construction (sous-sol, étages, fondations, niveau d'excavation, charpente et emplacement des lumières extérieur);
- 4) Identification de toute bande de protection riveraine ou milieu humide à l'aide de piquet;
- 5) Mesures de mitigation à mettre en places (érosion) en précisant le type, le nombre et l'emplacement;
- 6) Aménagement extérieur (stationnement et allée d'accès, arbres à abattre, superficie conservée à l'état naturel, etc.);
- 7) Fiche présentation PIIA.

LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE OU EN FORMAT PAPIER

Signature :

Date :

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0www.wentworth-nord.ca Tél: (450) 226-2416 p 32 Sans frais 1 (800) 770-2416 Courriel d'envoi : adjurbenv@wentworth-nord.ca

Ce type de permis est soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ce processus prévoit l'analyse de votre demande par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal. **Prévoyez par conséquent un minimum de 45 jours entre le dépôt de la demande de permis et la délivrance de celui-ci.**

Toute construction neuve doit être érigée sur un lot conforme au règlement de lotissement en vigueur ou bénéficiant de droits acquis. Le terrain devant accueillir la nouvelle construction doit être adjacent à une rue publique ou privée conforme.

Toute construction neuve doit être érigée sur un lot distinct.

Si le lot devant accueillir la nouvelle construction n'était pas un lot distinct avant la rénovation cadastrale et qu'il est devenu distinct du seul fait de la rénovation, des frais de parcs représentant 7% de la valeur du terrain devront être acquittés.

Toute nouvelle construction sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2017-501.

Un permis pour une installation septique et un permis pour le prélèvement des eaux (puits) doivent être déposés en même temps que le permis pour la nouvelle construction.

Les **mesures de mitigation** contre l'érosion suivante doivent être mises en place pour toute la durée de travaux impliquant le remaniement, le nivellement, ou la mise à nu du sol :

- 1° Couvrir les amoncellements de terre ou de sable avec une membrane géotextile;
- 2° Installer des barrières à sédiments d'au moins 0,3 mètre de hauteur ou des barrages en ballots de foin entre l'emplacement des travaux et un lac, un cours d'eau ou un fossé;
- 3° Appliquer des paillis temporaires sur les sols remaniés.

Ce type de permis nécessite l'utilisation d'un **conteneur à déchets** d'une capacité minimale de 5,6 mètres cubes.

Extrait de l'article 13 du Règlement sur les permis et certificats n° 2017-496 :

Installer sur le site pour lequel un permis de construction a été délivré (construction résidentielle, commerciale, publique ou industrielle) et ce, incluant les projets d'agrandissement ou de rénovation, un conteneur à déchets d'une capacité minimale de 5,6 mètres cubes. Le non-respect de cette obligation a pour effet de révoquer automatiquement le permis de construction émis.

Malgré ce qui précède, dans le cas de travaux mineurs seulement, si le requérant d'un permis démontre au fonctionnaire désigné qu'il peut disposer lui-même des déchets de construction dans un site approprié, l'exigence, de maintenir un conteneur sur le site ne sera pas exigé.

Si le fonctionnaire désigné constate la présence de résidus de construction, de rénovation ou de démolition lors d'une visite sur le site, ce dernier pourra alors exiger l'usage d'un conteneur, conformément aux exigences du présent paragraphe;

**INSTALLATION SEPTIQUE**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Mis à jour : mars 2025

N° de matricule :

N° de demande :

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE**Coût : 100\$**

1) Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):

2) Nom du propriétaire:

Coordonnées du requérant / Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire

1) Nom:

2) Adresse:

Ville:

Province:

Code postal:

3) N° de téléphone (1): ()

4) N° de téléphone (2): ()

5) Courriel:

6) Procuration: Oui Non **Coordonnées de l'entrepreneur**

1) Nom:

2) Adresse:

Ville:

Province:

Code postal:

3) N° de téléphone : ()

4) N° R.B.Q. :

5) Courriel:

Autres informations importantes à fournir

1) Coût approximatif des travaux: \$ _____

2) Date du début des travaux: _____

3) Date prévue de fin des travaux: _____

Vous devez fournir:

- 1) Étude de caractérisation réalisée par un professionnel compétent (technologue ou ingénieur)
- 2) Mesures de mitigation contre l'érosion à mettre en places, en précisant le type, le nombre et l'emplacement
- 3) Au plus tard 6 mois après la réalisation des travaux : rapport de conformité réalisé par le professionnel responsable de l'étude de caractérisation

LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE OU EN FORMAT PAPIER

Signature

Date

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0www.wentworth-nord.ca Tél: (450) 226-2416 p 32 Sans frais 1 (800) 770-2416 Courriel d'envoi : adjurbenv@wentworth-nord.ca

**PRÉLÈVEMENT DES EAUX**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Mis à jour : mars 2025

N° de matricule :

N° de demande:

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE**Coût : 75\$****1)** Emplacement des travaux: (adresse, lot ou matricule):**2)** Nom du propriétaire:**Coordonnées du requérant /** *Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire***1)** Nom:**2)** Adresse: Ville: Province: Code postal:**3)** N° de téléphone (1): ()**4)** N° de téléphone (2): ()**5)** Courriel: **6)** Procuration: Oui Non **Coordonnées de l'entrepreneur****1)** Nom:**2)** Adresse: Ville: Province: Code postal:**3)** N° de téléphone : ()**4)** N° R.B.Q. :**5)** Courriel:**Autres informations importantes à fournir****1)** Coût approximatif des travaux: \$ _____**2)** Date du début des travaux: _____**3)** Date prévue de fin des travaux: _____**Vous devez fournir:**

- 1) Plan de localisation démontrent la distance de l'ouvrage par rapport à tout systèmes étanches et non étanches de traitement des eaux usées (incluant ceux des voisins). Plans et documents, signés par un professionnel, afin de démontrer la conformité de l'installation ou du système au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q.2, r. 35.2).
- 2) Mesures de mitigation contre l'érosion, en précisant le type, le nombre et l'emplacement :
 - a. Couvrir les amoncellements de terre ou de sable avec une membrane géotextile;
 - b. Installer des barrières à sédiments d'au moins 0,3 mètre de hauteur ou des barrages en ballots de foin entre l'emplacement des travaux et un lac, un cours d'eau ou un fossé;
 - c. Appliquer des paillis temporaires sur les sols remaniés
- 3) La demande est pour; Construction existante _____ Nouvelle construction _____
Est-ce pour une consommation humaine (moins de 20 personnes) _____ ou autre usage estimation du débit _____ m³/jour
- 4) Type d'ouvrage; Puits Tubulaire ___ Puits de surface ___ Pointe filtrante ___ Captage de source ___ Scellement étanche ___
- 5) Après la réalisation des travaux : vous devez fournir le rapport de forage
- 6) Pour une demande de système de géothermies, l'étude hydrogéologique est exigée. Voir l'article 95 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q.2, r. 35.2) ;

LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE OU EN FORMAT PAPIER**LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE**

Signature

Date

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0www.wentworth-nord.ca Tél: (450) 226-2416 p 32 Sans frais 1 (800) 770-2416 Courriel d'envoi : adjurbenv@wentworth-nord.ca

**STATIONNEMENT ET ALLÉE D'ACCÈS****DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Aménagement d'une entrée charretière, d'une aire de stationnement ou d'une allée de circulation.

Mis à jour : mars 2025

N° de matricule :

N° de demande:

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE**Coût : 30 \$****1) Emplacement des travaux:** (adresse, lot ou matricule):**2) Nom du propriétaire:****Coordonnées du requérant /** Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire**1) Nom:****2) Adresse:** Ville: Province: Code postal:**3) N° de téléphone (1):** ()**4) N° de téléphone (2):** ()**5) Courriel:** **6) Procuration:** Oui Non **Coordonnées de l'entrepreneur****1) Nom:****2) Adresse:** Ville: Province: Code postal:**3) N° de téléphone :** ()**4) N° R.B.Q. :****5) Courriel:****Autres informations importantes à fournir****1) Coût approximatif des travaux:** \$ _____**2) Date du début des travaux:** _____**3) Date prévue de fin des travaux:** _____**Vous devez fournir:**

- 1) Mesures de mitigation contre l'érosion à mettre en place, en précisant le type, le nombre et l'emplacement
- 2) Localisation, pente et largeur des accès ainsi que le nombre de cases de stationnement, le cas échéant
- 3) Plan d'aménagement, incluant l'identification des superficies conservées à l'état naturel et de l'écoulement de l'eau (ponceau et système de drainage)
- 4) Description du système d'éclairage, le cas échéant

LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE REMIS EN FORMAT ÉLECTRONIQUE OU EN FORMAT PAPIER**Signature****Date****Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0**www.wentworth-nord.ca Tél: (450) 226-2416 p 32 Sans frais 1 (800) 770-2416 Courriel d'envoi : adjurbenv@wentworth-nord.ca

Ce type de permis est généralement soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) lorsqu'il concerne une propriété située dans le secteur villageois de Montfort ou une propriété située sur un versant de montagne ou dans un bassin visuel d'intérêt. Ce processus prévoit l'analyse de votre demande par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal. **Prévoyez par conséquent un minimum de 45 jours entre le dépôt de la demande de permis et la délivrance de celui-ci.**

Le chapitre VIII (articles 303 à 310) du règlement de zonage 2017-498 portent sur le stationnement hors rue. En voici les grandes lignes :

- L'allée d'accès doit avoir une largeur minimale de 4 mètres et maximale de 5,5 mètres, dont les rayons de courbure ne peuvent être inférieurs à 12 mètres.
- Implantation à plus de 0.5 m d'une ligne latérale de terrain.
- Être autant que possible perpendiculaire à la voie de circulation sur une distance minimale de 5 mètres. Sur cette distance, la pente ne peut excéder 5 %.
- La pente maximale de l'allée d'accès sur tout son parcours est fixée à 15%.
- Une surlargeur portant la largeur totale de l'allée à 6 mètres doit être aménagée à tous les 60 mètres d'allée d'accès, et ce sur une longueur de 7 mètres.
- Lorsque l'allée d'accès a une longueur de plus 90 m, un cercle de virage de 9 m de rayon ou un modèle en «T» de 10 mètres doit être aménagé à son extrémité.
- Le stationnement doit être situé à une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de terrain.
- Sur un terrain vacant, il est permis d'aménager un maximum de deux cases de stationnement et l'allée d'accès doit avoir une longueur maximale de 10 mètres.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : nouvelle réglementation

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) annonce l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Code de construction, chapitre Bâtiment, pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments (partie 11). Contrairement à la réglementation précédente en la matière, **les nouvelles exigences ciblent également les propriétaires occupants** qui réalisent eux-mêmes leurs travaux.

BÂTIMENTS VISÉS

Tous les **petits bâtiments d'habitation** qui n'abritent que des logements d'au plus 3 étages et dont l'aire de bâtiment totalise au plus 600 m² sont ciblés, qu'il s'agisse de **constructions neuves ou d'agrandissements** réalisés par un entrepreneur ou un **propriétaire occupant**.

CONTENU DES MESURES

Inspirées de la norme volontaire Novoclimat, les mesures portent sur **l'enveloppe des bâtiments** – isolation, étanchéité à l'air, portes et fenêtres – de même que sur la **ventilation**.

S'inscrivant dans le *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* du gouvernement du Québec, le nouveau Règlement permettra d'améliorer de 20 à 25 % la performance énergétique des constructions neuves, tout en améliorant le confort des personnes qui y résident. Bien qu'une légère augmentation des coûts

de construction soit à prévoir, les économies réalisées permettront de l'amortir sur trois ou quatre ans et engendreront des gains à long terme, qu'il s'agisse de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'une diminution des coûts d'énergie.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les projets ayant fait l'objet d'une demande de permis auprès d'une municipalité après le 30 août 2012 **OU** dont la construction a débuté après le 28 novembre 2012 doivent être conformes à cette nouvelle réglementation.

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes, entre autres dans le domaine du bâtiment. Elle surveille l'application de la Loi sur le bâtiment et la réglementation afférente dans les différents domaines techniques relevant de sa compétence. La mise en œuvre de ce règlement est rendue possible grâce au financement provenant du Fonds vert.

POUR EN SAVOIR PLUS

Il est toujours important de vérifier la réglementation en vigueur avant d'entreprendre une construction, et ce, afin d'éviter des erreurs ou omissions qui pourraient s'avérer coûteuses à corriger par la suite.

Pour en savoir plus sur cette nouvelle réglementation, la RBQ vous invite à consulter régulièrement son site Web au **www.rbq.gouv.qc.ca**. En plus d'y trouver le règlement complet, une formation y sera déposée afin de vous soutenir dans l'apprentissage des nouvelles méthodes de construction en lien avec l'efficacité énergétique. Des capsules d'information traitant de sujets complexes relativement à la construction de maisons plus écoénergétiques y seront également publiées au cours des prochaines semaines.

Les personnes souhaitant en apprendre davantage peuvent également communiquer avec le Centre de relation clientèle au 1 800 361-0761.

Régie
du bâtiment

Québec



ENERGY EFFICIENCY: new regulation

The Régie du bâtiment du Québec (RBQ) hereby announces the coming into effect of the Regulation to amend the Construction Code, Chapter I, Building, to promote energy efficiency of buildings (Part 11). Contrary to the previous regulations in the field, **the new requirements apply also to the owner-occupants** who carry out work by themselves.

BUILDINGS AFFECTED

Any **small residential building** comprising only dwellings, of a height of not more than three (3) storeys and having a building area of not more than 600 m² is set out in this Regulation, whether it is a **new construction or addition**, carried out by a contractor or an **owner-occupant**.

CONTENT OF THE MEASURES

Inspired by the Novoclimat voluntary standard, these measures are directed to **the envelope components of the buildings** – insulation, airtightness, doors and windows – as well as to the ventilation components.

In line with the *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* of the Government of Quebec, the new Regulation shall enable to improve the energy performance of new constructions by 20 to 25%, while also improving the comfort of the occupants. Even though a slight increase of the building costs is to be foreseen, it will

be amortized by the energy savings generated over a period of 3 to 4 years and result in long term gains, in terms of reducing greenhouse-effect gases (GHG) or energy costs.

COMING INTO EFFECT

Any project for which an application for a permit has been filed with a municipality after August 30, 2012 **OR** the construction work of which has commenced after November 28, 2012 shall comply with the Regulation.

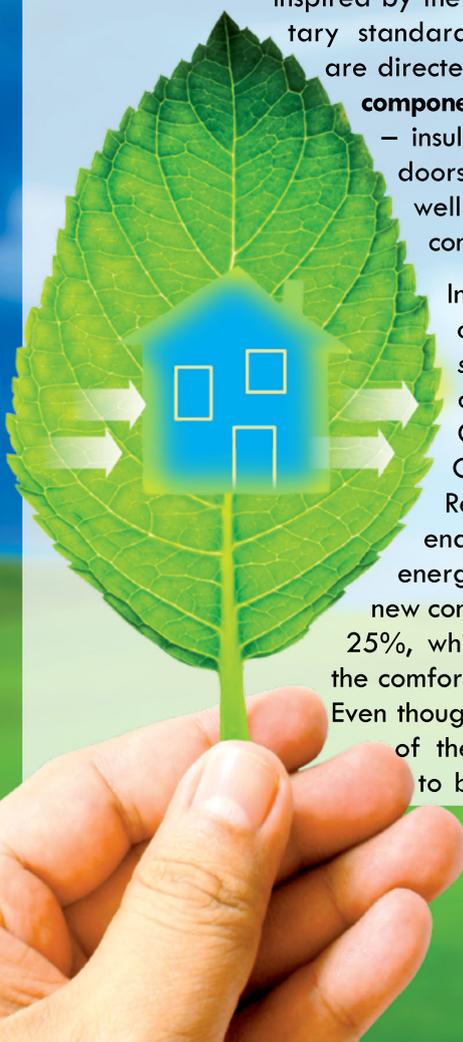
The mandate of the RBQ is to ensure the quality of the construction works and the safety of the public in the field of construction, among others. The Régie oversees the enforcement of the Building Act and its related regulations within the various technical fields coming under its authority. The implementation of this Regulation is made possible through funding originating from the Fonds vert.

TO LEARN MORE ON THE SUBJECT

It is always important for you to consult the regulations in effect before initiating a construction project in order to prevent errors or omissions which could eventually prove costly to remedy.

If you wish to learn more about this new Regulation, the RBQ invites you to regularly consult its Web site, at www.rbq.gouv.qc.ca. You will not only find at this address the complete Regulation text, but at a later date, also a training program to help contractors getting familiar with the new energy efficient methods of construction. This training program shall be aimed both at the professionals from the construction industry and at the public at large. We will also post up during the coming weeks information capsules dealing with complex topics related to building more energy efficient houses.

For any other information not covered by these sources, you may also contact the Centre de relation clientèle, at 1 800 361-0761.



Régie
du bâtiment

Québec



Le CONTRÔLE de l'ÉROSION

C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

POURQUOI vouloir contrôler l'érosion ?

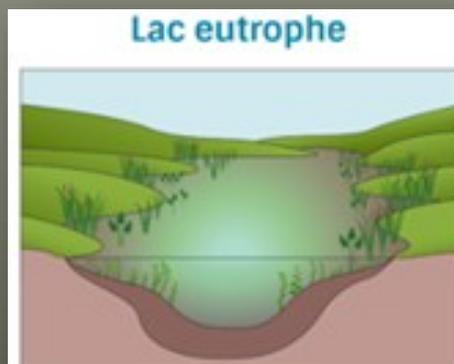
Une des principales causes de l'eutrophisation des lacs au Québec est la mauvaise gestion de l'érosion, causée par la mise à nu du sol lors de travaux (construction de maisons, de routes, etc.). Ainsi, une fois qu'un sol est mis à nu et que ce dernier est exposé aux précipitations, les particules de sol se dirigent vers les fossés et les cours d'eau, causant une réduction de la transparence de l'eau, la prolifération de plantes aquatiques et d'algues, une augmentation de l'apport en nutriments, la destruction des frayères et la mort des poissons.

D'un point de vue économique, l'érosion coûte cher : blocage des ponceaux et des égouts pluviaux, perte de zones de baignade, augmentation des coûts de filtration de l'eau potable, etc.



SAVIEZ-VOUS QUE?

L'érosion provenant de sites de construction non-contrôlés produit environ quatre tonnes de sédiments pour chaque nouveau résident. (BAPE).



- Eau turbide et chaude
- Végétation aquatique abondante
- Eau peu oxygénée
- Fond vaseux

Où trouver plus d'information ?

Pour plus d'information sur l'érosion, l'eutrophisation ou la réglementation en vigueur, contactez votre municipalité locale.

RESSOURCES

MRC des Pays-d'en-Haut
www.mrcpdh.org

Organisme de bassin versant de la Rivière-du-Nord (ABRINORD)
www.abrinord.qc.ca

Rappel
www.rappel.qc.ca



Les MESURES et RÈGLEMENT

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION

Les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ont à cœur la santé de leurs lacs et cours d'eau. Pour assurer leur viabilité à long terme, elles ont mis de l'avant une réglementation vouée à l'utilisation de mesures de contrôle de l'érosion lors de travaux qui impliquent un remaniement du sol. Les citoyens sont ainsi interpellés à participer activement dans la sauvegarde de notre patrimoine naturel et collectif.

Ainsi, à partir de maintenant et dans toutes les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher le transport des particules de sol par l'eau de ruissellement

lors de l'exécution de travaux qui nécessitent le remaniement, le nivellement ou tout autres travaux du sol.

VOICI DES MESURES DE CONTRÔLE DE L'ÉROSION FACILES À APPLIQUER

GARDER LA VÉGÉTATION EN PLACE

La meilleure façon de contrer l'érosion est de conserver la végétation déjà en place la plus intacte possible. Généralement, une bande de 8 mètres (25 pieds) autour de la construction est suffisante à la circulation de la machine. Il est aussi préférable d'y aller par étape pour les travaux de plus grande envergure afin de limiter la surface de sol mise à nu.

RECOUVRIR LES SOLS MIS À NU

Tas de terre

Couvrez-les d'une toile imperméable et placez des blocs sur la toile afin de stabiliser celle-ci. Cette toile limitera l'érosion éolienne et le transport de sédiments par l'eau de pluie, pouvant causer des problèmes respiratoires et des accumulations de sédiments ailleurs qu'à l'endroit souhaité.

Sol mis à nu

Posez du paillis ou ensemencez les sols mis à nu sur les terrains à faible pente (< 5°).

Notez que le paillis est interdit dans la bande riveraine des lacs et cours d'eau.

Posez un tapis végétal, de la tourbe ou aspergez d'hydrosemence les sols mis à nu sur les terrains à pente plus forte (> 5°), et ce, sur un maximum de 20 mètres.

Un tapis végétal peut être installé suite à l'ensemencement pour protéger le sol.



Freiner l'érosion



Filtrer les nutriments



Rafraîchir le bord de l'eau



Favoriser la faune et la flore

INSTALLER DES BARRIÈRES À SÉDIMENTS

Cette technique sert à capter les sédiments qui ont été transportés durant l'exécution des travaux sur un site en pente ou dans un canal de drainage. La barrière est faite de géotextile ou de ballots de paille. Le géotextile est plus onéreux, mais réutilisable tandis que les ballots de paille se décomposent. Il faut se limiter aux endroits où le débit est faible.

PROCÉDURE D'INSTALLATION

- La barrière doit être à 1,5 m (5 pieds) en bas de la pente;
- Creusez une tranchée de 30 cm (12 po) Installez dans la tranchée le géotextile sur des poteaux de 1,2 m (4 pi) plantés à tous les 2,5 m (8 pi);
- Pliez le géotextile au fond de la tranchée sur une longueur minimale de 20 cm (8 po) et fixez-le à chaque poteau;
- Remblayez la tranchée et compactez bien la terre pour empêcher l'eau de couler sous la toile.

Liste des entrepreneurs - Municipalité Wentworth-Nord

ABATTAGE D'ARBRES

ÉMONDAGE G.L.

2200, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 2P5
Tél: (514) 947-5353
info@emondagegl.ca

ÉQUIPE PAYSAGISTE MB

115, rue Vivaldi, Saint-Adolphe-d'Howard, QC, J0T 2B0
Tél: (450) 530-4521

SCIE MON ARBRE INC.

1450, chemin de la Rivière, Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J9C 2Z7
Tél: (450) 227-5086 / (819) 321-3796
info@sciemonarbre.com

Jklm Émondage

1726, route du Nord
Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1E1
450-530-1592



ARCHITECTES & TECHNOLOGUES

GABRIELLE ROY, TECHNOLOGUE-21989

49, rue du Domaine, Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, QC, J0T 1L0
Tél: (450) 822-8595
conceptionr@gmail.com



JASON MORRISON, TECHNOLOGUE-12906

215, rue Glen, Wentworth, QC, J8H 0C2
Tél: (450) 712-7260

JEAN DAMECOUR, ARCHITECTE-1983

33, ch. Ste-Marguerite, Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, QC, J0T 1L0
Tél: (514) 234-7479

PIERRE DAVIDSON, ARCHITECTE-1987

754, chemin du Village, Morin-Heights, QC, J0R 1H0
Tél: (450) 226-1050 Cell:(514) 891-9385

PHILIPPE THIEULEUX, TECHNOLOGUE-18358

4, chemin des Indiens, Brownsburg-Chatam, QC, J8G 2M4
Tél: (450) 712-7098
affairestpconcept@outlook.com



ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

G2 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

197, rue Principale Est, Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1K5
Tél: (819) 326-0888
a.massongodon@g2ag.com

GRUPE BJB ARPENTEURS-GEOMETRES

900, boul. Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, QC, J0R 1R7
Tél: (450) 229-4244 / 1 (888) 229-5689
bjg@bjgarpenteurs.com

LABELLE PAGÉ LABELLE

4, rue Dagenais, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R4
Tél: (450) 227-5400
rlabelle@lplag.com <rlabelle@lplag.com>

MADORE TOUSIGNANT BÉLANGER

514, rue Principale, Lachute, QC, J8H 1Y3
Tél: (450) 562-8814
info-mtb@ag-360.ca

MICHEL LADOUCEUR

85, avenue de la Providence, Lachute, QC, J8H 3L2
Tél: (450) 562-6528
michelladouceur@bellnet.ca

MURRAY & VANASSE

260, rue Barette, Saint-Jérôme, QC, J7Y 3K4
Tél: (450) 438-5361
info@murrayvanasse.com <info@murrayvanasse.com>

RADO, CORBEIL & GÉNÈREUX

18, rue Saint-Henri Est, Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1S9
Tél: (819) 326-0323
info@rcgag.net

SYLVIE FILION

A-820, Côte Saint-Gabriel Est, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R7
Tél: (450) 226-1205
sylviefilion@cgocable.ca



* Cette liste est non exhaustive

Liste des entrepreneurs - Municipalité Wentworth-Nord

ENTREPRENEURS CONSTRUCTION

ALTAMAX CONSTRUCTION & DÉVELOPPEMENT INC.

1, chemin Sylvie, Wentworth (Lachute), QC, J8H 0H3
Tél: (514) 924-8282/ 1 (866) 924-8282
NEQ: 1149875974 RBQ: 8268-2501-43
info@altamax.ca

BERNARD BISSONNETTE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.

3185, chemin Millette, Wentworth-Nord, QC, J0T 1Y0
Tél: (450) 226-2020
NEQ: 1142940460 RBQ: 2940-4639-08
b.bisson@outlook.com

CONSTRUCTION 3M

2, chemin Sainte-Lyse, Morin-Heights, QC, J0R 1H0
Tél: (450) 602-0660 / (450) 712-5544 / (579) 888-8880
NEQ: 1162850094 RBQ: 8318-6973-49



CONSTRUCTION MCVEIGH INC.

1732, chemin du Village, Morin-Heights, QC, J0R 1H0
Tél: (450) 226-7448 Cell: (450) 712-6593
NEQ: 1162508551 RBQ: 8313-0252-37
craig@cmcveigh.com

CONSTRUCTION PAUL MORIN INC.

265, RUE Sainte-Croix, Lachute, QC, J8H 4M2
Tél: (450) 562-8098 Cell: (514) 917-7085
NEQ: 1161551081 RBQ: 8361-6136-01
info@constructionpaulmorin.com

CONSTRUCTION VXL

179, chemin de la Rivière-à-Simon, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R7
Tél: (450) 602-0591 / (450) 744-1969
NEQ: 1169661239 RBQ: 5682-4667-01
jlalonde132@gmail.com



PAUL LALONDE ET FILS INC.

139, avenue Lafleur Nord, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R7
Tél: (450) 227-2652
NEQ: 1142645390 RBQ: 1503-4143-82
paulalondeetfils@cgoable.ca

Bois et Nature - Luc Corbeil

141, chemin des Clématites, Sainte-Anne-des-Lacs QC J0R 1B0
(514) 216-7857 - (450) 224-0262
Luc@boisnature.ca
<https://boisnature.ca/>



ENTREPRENEURS EXCAVATION

DANIEL FILION EXCAVATION INC.

404, rue Principale, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R0
Tél: (450) 227-1934
NEQ: 1143328699 RBQ: 2549-5409-44
danielfilion@me.com

DANNY MORROW EXCAVATION

2165, chemin Thomas Gore, Lachute, QC, J8H 3W9
Tél: (514) 239-2186 Cell: (514) 332-0106
NEQ: 1163602114 RBQ: 5590-3611-01
dmorrow6870@hotmail.com

DAVID RIDDELL EXCAVATION

637, route 364, Morin-Heights, QC, J0R 1H0
Tél: (450) 226-5999 / (450) 566-4569
NEQ: 1161519989 RBQ: 8295-1831-41
msmith@davidriddell.com



E. & T. KIRKPATRICK EXCAVATION INC.

2165, chemin Kirkpatrick, Morin-Heights, QC, J0R 1H0
Tél: (450) 226-6796 / (450) 226-3899
NEQ: 1142663070 RBQ: 2858-4746-09
cthsirkpatrick@gmail.com

EXCAVATION BENOIT BEAUDIN INC.

624, chemin Gémont, Saint-Adolphe-d'Howard, QC, J0T 2B0
Tél: (450) 226-6674 / (450) 712-3867
NEQ: 1165945347 RBQ: 5599-2325-01
benkat01@hotmail.com

EXCAVATION CARL SÉGUIN

1725, route du Nord, Brownsburg-Chatham, QC, J8G 1E2
Tél: (450) 533-6337 / (450) 512-5275
NEQ: 2248458483 RBQ: 8339-7877-01



EXCAVATION CONSTANTINEAU

308, route Principale, Wentworth-Nord, QC, J0T 1Y0
Tél: (450) 226-2682 Cell: (514) 942-6690
NEQ: 1146166443 RBQ: 8104-6054-53
info@excavationconstantineau.com

EXCAVATION GAGNÉ & FILS LTÉE

1902, chemin du Lac-Chaput, Brownsburg-Chatham, QC, J8G 2T9
Tél: (450) 533-6613
NEQ: 1144104792 RBQ: 1463-7300-44
excavationgagne@outlook.fr

RÉJEAN BEAULNE EXCAVATION INC.

651, montée des Chevreuils, Chute-Saint-Philippe, QC, J0W 1A0
Tél: (819) 585-2411
NEQ: 1168622927 RBQ: 5660-5454-01
rbeaulneexcavation@outlook.com



* Cette liste est non exhaustive

Liste des entrepreneurs - Municipalité Wentworth-Nord

ENVIRONNEMENT ÉVALUATION & CARACTÉRISATION	LOCATION CONTENEURS
<p>AMPHYBIA CONSULTANT EN ENVIRONNEMENT 166, rue Gastonguay, Saint-Jérôme, QC, J7Y 2J3 Tél: (819) 580-3786 amphybia@hotmail.com</p> <p>AVIZO EXPERTS-CONSEILS 1125, rue Cherbourg, Sherbrooke, QC, J1K 0A8 Tél: (819) 346-4342 / 1 (800) 563-2005 info@avizo.ca</p> <p>TERRAPEX ENVIRONNEMENT 3615A, rue Isabelle, Brossard, QC, J4Y 2R2 Tél: (450) 444-3255 / 1 (888) 448-3899 montreal@terrapex.ca</p> <p>Laurentides Experts-conseils 395, Côte Saint-Paul, Saint-Colomban (Québec) J5K 1Z6 Tél: (450) 432-6801 info@laurexco.ca</p> <p>BBA 580 rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) Tél: (819) 686-2228 marie-noel.laurin@bba.ca</p>  	<p>CONTENEUR ÉCONO 1298, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard, QC, J0T 2B0 Tél: (450) 569-5420 / (819) 714-0078 info@groupeecono.com</p> <p>SERVICES SANITAIRES ST-ANTOINE 16600, route Sir Wilfrid Laurier, Mirabel, QC, J7J 2C3 Tél: (450) 438-0437 / 1 (800) 361-0461 info@ssricher.com</p> <p>Les Conteneurs Tibo 2006 Côte Saint-André, Sainte-Sophie, QC J5J 2S6 Tél: (450) 432-2121 reception@ssstjerome.com</p> <p>ZONE CONTENEURS INC. 10041, route 148, Mirabel, QC, J7N 2T8 Tél: (514) 708-6264 info@zoneconteneurs.com</p> 
<p>ENVIRONNEMENT STABILISATION BERGES ET GÉNIE VÉGÉTAL</p> <p>AUBIER ENVIRONNEMENT INC. 3800, 1er Rang de Doncaster, Val-David, QC, J0T 2N0 Tél: (819) 507-0002 gabriel@aubier-enviro.com</p> <p>BBA 580 rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2Z9 Tél: (819) 686-2228 marie-noel.laurin@bba.ca</p> <p>GROUPE HÉMISPÈRES 2120, rue Sherbrooke Est bureau 204, Montréal, QC, H2K 1C3 Tél: (514) 509-6572 / 1 (866) 569-7140 info@hemis.ca</p> <p>HORIZON MULTI RESSOURCES INC. 387, rue Lafleur, Lachute, QC, J8H 1R2 Tél: (450) 562-3223 info@multiresource.qc.ca</p> <p>STÉPHANE DUROCHER PAYSAGISTE 643, RUE DU Lac Pierre Nord, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, J0K 1W0 Tél: (450) 883-5943 / 1 (877) 870-5943 info@stephanedurocherpaysagiste.com</p>   	<p>LOCATION TOILETTES</p> <p>ENVIRO SANI-NORD INC. Tél: (450) 565-4718 Saint-Jérôme / (450) 227-1217 Saint-Sauveur Tél: (819) 326-3100 Sainte-Agathe / 1 (877) 588-6868 info@saninord.ca</p> <p>FOSES SEPTIQUES MIRON 751, ch. de la 2e Concession, Brownsburg-Chatham, QC, J8G 1S9 Tél: (450) 562-5516 / 1 (800) 336-5516 info@fosseseptiquesmiron.ca</p> <p>TOILETTES QUÉBEC 868, rue Alfred-Viau, suite 300, Saint-Jérôme, QC, J7Y 4N8 Tél: (450) 660-6654 / 1 (866) 236-6654 info@sanivac.ca</p> 
<p>NETTOYAGE FOSSES SEPTIQUE</p> <p>ENVIRO SANI-NORD INC. Tél: (450) 565-4718 Saint-Jérôme / (450) 227-1217 Saint-Sauveur Tél: (819) 326-3100 Sainte-Agathe / 1 (877) 588-6868 info@fosseseptiquesmiron.ca</p> <p>FOSES SEPTIQUES MIRON 751, ch. de la 2e Concession, Brownsburg-Chatham, QC, J8G 1S9 Tél: (450) 562-5516 / 1 (800) 336-5516 fsm@mironor.com</p> <p>SANI-FOSSES 349, côte Saint-Paul, St-Colomban, QC, J5K 1C1 Tél: (579) 990-0031/ (800) 725-0893 sanifosses@videotron.ca</p> <p>POMPAGE SANITAIRE 2000 * 1450 Rte 117 sud, St-Faustin-Lac-Carré, Qc, J0T1J2 Tél: (819) 681-7785 / (877) 428-7770 info@pompagesanitaire.com</p> <p>FRANSTEP INC. * 2182 Ch du Tour du Lac, Lac-Des-Plages, Qc, J0T1K0 Tél: (819) 426-2363 info@franstep.com</p> 	<p>* Accepte nettoyage par barge.</p>

* Cette liste est non exhaustive

Liste des entrepreneurs - Municipalité Wentworth-Nord

PAYSAGISTES

ÉQUIPE PAYSAGISTE MB

115, rue Vivaldi, Saint-Adolphe-d'Howard, QC, J0T 2B0
Tél: (450) 530-4521

Paysages Laurentiens

1703 rue Bert, Prévost (Québec) J0R 1T0
Tél: (514) 829-9230 / (888) 916-3103

G.M. LACHAINE PAYSAGISTES INC.

41, avenue Saint-Denis, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R3
Tél: (450) 227-3545
info@paysageslaurentiens.com

Paysagiste St-John

Val-David (Québec)
Tél: (450) 512-8782
gestion.stjohn@gmail.com



PRÉLÈVEMENT DES EAUX - CREUSAGE & SERVICES

Boyer et Fils

724 Rue Principale, Piedmont (Québec) J0R 1K0
Tél: (450) 227-2302 / (888) 310-2302
info@raymondboyerinc.com

LAFONTAINE PUIITS ARTÉSIENS

281, boul. des Hauteurs, Saint-Jérôme, QC, J7Y 5E7
Tél: (450) 438-6969 / 1 (866) 606-3289
lafontainepuits@videotron.ca

PUIITS 4 SAISONS

2433, boul. Curé-Labelle, local 8, Prévost, QC, J0R 1T0
Tél: (450) 432-3333 / 1 (800) 667-6450
info@puits4saisons.com

PUIITS ARTÉSIENS FRÉCHETTE & ASSOCIÉS INC.

16318, rang Saint-Dominique, Mirabel, QC, J7M 1T6
Tél: (450) 432-2253 / 1 (800) 363-8683
adm@puitsfrechette.com



PRÉLÈVEMENT DES EAUX - ANALYSE

EAU DÉPÔT

910, montée Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme, QC, J5L 2L1
Tél: (450) 432-0040 / 1 (866) 859-8889
info@eaudepot.com

Boyer et Fils

724 Rue Principale, Piedmont (Québec) J0R 1K0
Tél: (450) 227-2302 / (888) 310-2302



H2LAB

180, boul. Norbert-Morin, Sainte-Agathe, QC, J8C 2W5
Tél: (819) 326-8690 / 1 (877) 326-8690
info@h2lab.ca

PUIITS ARTÉSIENS LA SOURCE INC.

Tél: (450) 569-0000 / 1 (877) 569-0009
lespuitslasource@outlook.com

PUIITS ARTÉSIENS SCORPION INC.

Tél: (819) 242-3102 / 1 (800) 437-0610
scorpions@bellnet.com

PUIITS CHRISTIAN MONETTE INC.

Tél: (450) 431-2771 / 1 (800) 567-3141
Cmonette001@hotmail.com

PUIITS DEUX MONTAGNES INC.

Tél: 1 (866) 601-4482
info@puits2m.com



PUIITS DU NORD ENR.

Tél: (450) 258-2846
info@lespuitsdunord.ca

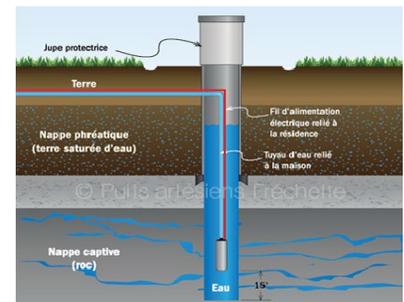
QUAIS

Quais Godard

Labelle (Québec)
Tél: (819) 341-9112

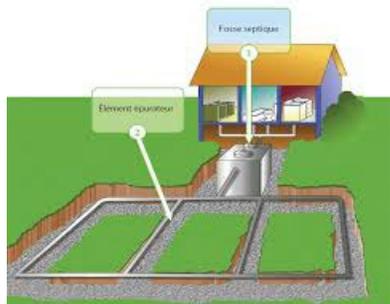
QUAIS LAURENTIENS

2330, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur, QC, J0R 1R2
Tél: (450) 227-2342 / 1 (877) 227-2342
info@quaislaurentiens.com



* Cette liste est non exhaustive

Liste des entrepreneurs - Municipalité Wentworth-Nord

TECHNOLOGUES - INSTALLATION SANITAIRE & PUIITS	EXTERMINATEUR VERMINES
<p>DEVCON INC. 677-B, rue Principale, Piedmont, QC, J0R 1K0 Tél: (450) 227-7825 NEQ: 1144690139 RBQ: 8259-6099-42 info@devcon.ca</p>	<p>VERTMINE EXTERMINATION 1815, rue Elm, Mascouche, QC, J7L 2H1 Tél: (450) 722-1001 / (514) 464-8583 NEQ: 1169594042 info@vertmineextermination.com</p> 
<p>ÉCO-PRO ENVIRONNEMENT INC. 3275, boul. des Mille-Îles, Laval, QC, H7J 1C9 Tél: (514) 466-7383 NEQ: 1165914483 RBQ: Aucun info@ecoproenviro.com</p>	<p>DENEIGEURS</p>
<p>FRANSTEP INC. 2182, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, J0T 1K0 Tél: (819) 426-2363 NEQ: 1167111039 RBQ: 5651-5745-01 info@franstep.com</p>	<p>Garage RT Smith 936, ch. Tamarcouata, Mille-Îles, QC, J0R 1A0 Tél.: (450) 438-0435 garagesmith64@gmail.com</p> 
<p>GÉOSTAR INC. 207, rue Principale, Brownsburg-Chatham, QC, J8G 2Z7 Tél: (450) 533-9996 / 1 (888) 533-5996 NEQ: 1148647390 RBQ: Aucun geostar@geostar-notreau.com</p>	<p>Excavation Gagné et fils 1902, ch du Lac-Chaput, Brownsburg-Chatham, QC, J8G 2T9 tél.: (450) 533-6613 excavationgagne@outlook.fr</p>
<p>IMASAR ENVIRONNEMENT INC. 660-A, boul. Monseigneur-Dubois, Saint-Jérôme, QC, J7Y 3L8 Tél: (450) 431-6846 NEQ: 1165611576 RBQ: 5734-0598-01 imausar@imausar.com</p>	<p>Bernard Bissonnette 3185, ch Millette, Wentworth-Nord, QC, J0T 1Y0 Tél.: (450) 226-2020 b.bisson@outlook.com</p>
<p>INGÉNAT GÉNIE-CONSEIL 1746, avenue A. Bertrand, Saint-Adolphe-d'Howard, QC, J0T 2B0 Tél: (819) 327-3777 NEQ: 1163421432 RBQ: Aucun ssh@ingenat.com</p>	<p>JKLM Émondage 1726, route du Nord Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 1E1 450-530-1592</p>
<p>KCS INC. 525, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, QC, J8E 2Z9 Tél: (819) 717 4258 NEQ: 1170105945 RBQ: 5753-8472-01 info@kcstechnologue.com</p>	<p>DAVID RIDDELL EXCAVATION 637, route 364, Morin-Heights, QC, J0R 1H0 Tél' (450) 226-5999 / (450) 566-4569 NEQ: 1161519989 RBQ: 8295-1831-41 msmith@davidridell.com</p>
<p>LAURENTIDES EXPERT-CONSEILS INC. 395, côte Saint-Paul, Saint-Colomban, QC, J5K 1Z6 Tél: (450) 432-6801 NEQ: 1143640119 RBQ: Aucun info@laurexco.ca</p>	<p>RAMONEURS</p>
<p>NORDIKEAU INC. 603, boul. Base-de-Roc, Joliette, QC, J6E 5P3 Tél: (450) 756-6227 / 1 (855) 756-6227 NEQ: 1146107272 RBQ: Aucun nordikeau@nordikeau.com</p>	<p>Le Maître Ramoneur 1101 Rue des Pélicans, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 3H5 Tél.: (450) 224-7356</p>  <p>Ramoneurs des Pays-d'en-Haut 53, rue du Sommet, Morin-Heights, Québec Tél.: (450) 630-1100 ramoneursdespaysdenthaut1@gmail.com</p> <p>Réal Audet 60, Place de la Seigneurie, Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0 Tél.: (819) 327-3161 info@ramonage.ca</p>
	

* Cette liste est non exhaustive